



## **Assemblée générale annuelle 2012 Procès-verbal du 19 mai 2012**

### **Présences :**

Nous avons dans la salle près de 22 personnes. Les membres présents sont :

Lisa Bolduc  
Gaëtan Boucher  
Éric Boulanger  
Luc DeGranpré  
Pierre Delisle  
Michelle Dessureault  
Stéphane Giguère  
Jean-François Godin  
Nicole Godin  
Paul Hotte  
Marie-Claude Lalonde  
François Lemay  
Mathieu Lemay  
François McMurray  
Pierre Pelletier  
Robert Racette

### **1. Ouverture de l'assemblée.**

L'assemblée est ouverte à 9 :30.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

Après lecture de l'ordre du jour, celui-ci est soumis pour approbation.

Adopté à l'unanimité.

### **3. Adoption des procès-verbaux de 2011**

Les procès-verbaux ont été rendus disponibles sur le site internet en même temps que la convocation à l'AGA 2012. Des copies papier ont été distribuées à l'arrivée des membres. Quelques minutes sont allouées pour en refaire la lecture.

L'adoption des procès-verbaux sans modification est proposée par Stéphanie Marceau, et est secondée par Pierre Delisle. La proposition est adoptée à l'unanimité

### **4. États financiers**

Les états financiers sont présentés et sont adoptés à l'unanimité.



## **5. Résumé des actions entreprises en 2011-2012**

### **a. Création de l'association et adoption des règlements généraux**

En 2012, l'ARLDPR s'est enregistrée comme OBSL. Les règlements généraux ont été adoptés lors de l'AGS 2011. Après vérification sur les aspects légaux, le vote prépondérant du président de l'ARLDPR est confirmé.

### **b. Descente publique**

Le CA résume les actions prises :

- Rencontre avec la municipalité où la position présentée par l'ARLDPR est la suivante : L'ARLDPR demande un contrôle de l'accès public afin de préserver la tranquillité, la qualité des eaux et la préservation de la qualité de l'environnement. L'ARLDPR ne demande pas la fermeture de l'accès public.
- L'ARLDPR tient un registre de plaintes et demande à ses membres de leur faire parvenir leur plaintes en même temps qu'à la Municipalité. Jusqu'à ce jour, une seule plainte est enregistrée.
- Élaboration de pistes de solutions avec la Municipalité : à ce jour, la Municipalité a adopté un règlement officiel sur l'utilisation de l'accès et a affiché des pancartes illustrant ces règlements.

Il est suggéré au CA de mettre sur le site internet et de transmettre lors de bulletins l'adresse courriel (arldpr@hotmail.com) pour se plaindre d'une mauvaise utilisation de la descente publique.

### **c. Réseau de suivi volontaire des eaux**

Le réseau de suivi volontaire des eaux (RSVL) est expliqué aux membres. Le résumé se trouve directement dans la présentation power point.

### **d. Site internet**

Le nouveau site internet est présenté au membre. En plus d'être une plateforme pour la diffusion d'information, le site internet permet aux membres d'émettre des commentaires et de participer à des discussions.

### **e. Formation d'un comité sur les bateaux et l'environnement**

Le comité est formé pour répondre aux craintes liées à la tranquillité suite à la construction de l'accès public, et pour répondre à des attentes exprimées lors du sondage de 2010. Le mandat de ce comité est défini lors de la présente assemblée.



Un plan d'action en cinq points est proposé par le comité :

1. Recherche d'information
2. Diffusion de l'information
3. Indentification des besoins des membres
4. Rédaction d'un règlement interne
5. Initier le processus de règlementation selon la loi fédérale

Les deux derniers points sont facultatifs et seront réalisés en fonction des résultats de la démarche des points 1 à 3.

Par la suite, un bref résumé de la loi encadrant la navigation est présenté. L'application de la loi est un dernier recours et l'association travaillera d'abord dans la recherche d'un compromis et d'un consensus entre les riverains afin que les règlements définis par les membres soient applicables et respectés.

## **6. Établissement des dossiers prioritaires pour 2012**

Les dossiers prioritaires pour 2012-2013 proposés par le CA sont :

- Descente publique
- Qualité des eaux du lac, incluant
  - La navigation
  - Les rives
  - L'environnement

L'adoption de ces dossiers prioritaires est proposée par Pierre Delisle et appuyé par Lisa Bolduc. Les dossiers prioritaires sont adoptés à l'unanimité.

Paul Hotte propose d'accoler un échéancier aux actions prises par le CA. Il est finalement discuté que puisque les membres du CA sont bénévoles, il est préférable de ne pas ajouter une pression supplémentaire à leur travail.

## **7. Élection des membres du CA**

Éric Ouellet ayant terminé son mandat, celui-ci ne demande pas une reconduction de mandat.

Paul Hotte propose sa candidature.

Lison Bédard et Yvon Brissette demandent une reconduction de leur mandat.

Un siège reste vacant.



Les membres du CA sont donc élus par acclamation. Les membres du CA et la durée restante de leur mandat sont les suivants :

- Audry Larocque (1 an)
- Mathieu Lemay (1 an)
- François McMurray (1 an)
- Lison Bédard (2 ans)
- Yvon Brissette (2 ans)
- Paul Hotte (2 ans)

## **8. Varia**

Les points variés suivants sont discutés :

- Les membres proposent au CA de faire des appels à tous pour des mandats ponctuels.
- Les membres proposent que tous les membres présents à l'assemblée se donnent le mandat de parler de l'association à leurs voisins.
- Si possible, il est préférable de naviguer à plus de 100 pieds (30 mètres) des berges.
- Il y a actuellement un moratoire sur les terres de la Couronne.
- La Municipalité travaille actuellement sur un projet de zonage et un règlement à propos des berges.

## **9. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 11h30.